



TARN-ET-GARONNE  
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Education, Université,  
Culture, Sports et Transports

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

N° 2018 - 158

## ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON

### LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Mme V.Méry en date du 26 février 2018

ARRETE

#### Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Mme Véronique Méry résidant La Satresse, 82340 Dunes, constitué d'un service à café en porcelaine de Limoges à décor de barbeaux et au monogramme Sarre/Méry, et d'un bol à bouillon avec sa soucoupe, en porcelaine Bernardaud décor « myosotis », pour affectation au musée des Arts de la table à perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

#### Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à MONTAUBAN, le 02/03/2018

PREFECTURE  
DE TARN-ET-GARONNE

- 5 MARS 2018

Le Président,  
Pour le Président du Conseil Départemental  
La Directrice Générale Adjointe,

Françoise DIRAT